

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière
Auvergne-Rhône-Alpes

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien Forestier (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDD à temps complet de 12 mois de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Selon barème des rémunérations du CNPFP (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette : entre 26 K€ à 33 K€ brut annuel.
<u>Résidence administrative :</u>	Lempdes (63)
<u>Prise de poste prévue :</u>	Janvier 2024

Présentation du CNPFP

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFP est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNPFP couvre 12 départements avec une équipe d'environ 70 agents. Ses priorités d'actions sont les Documents de Gestion Durables (DGD), la desserte forestière, le regroupement et le développement forestier par le biais d'études technique et la mise en place de placettes d'expérimentation.

Description du poste

Au sein d'une équipe bi-départementale expérimentée de 5 agents, nous recrutons un technicien sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, réalisant des actions sur conventions avec les partenaires du CNPFP :

- 2/3 tiers de l'activité sur l'animation de projets de desserte forestière



www.cnpf.fr





- 1/3 tiers de l'activité sur des opérations de massification (susciter la mobilisation des bois et des regroupements de chantiers) dans des massifs dépérissant et en retard de gestion.

Les missions d'animation sur la desserte seront donc les suivantes :

- Accompagnement technique pour la définition des dessertes à mettre en place (tracés, coûts, points noirs à résorber, volume de bois mobilisable...)
- Aide au montage des dossiers de demande d'aide pour la mise en place de la desserte (mairies, intercommunalités, collectif de propriétaires) ;
- Reprise des schémas de desserte forestière pour susciter de nouveaux projets ;
- Avis sur les schémas de desserte en cours

Les missions d'animation pour la mobilisation et le renouvellement de massifs dépérissant en retard de gestion seront donc les suivantes :

- Inventaire des massifs et des opérations forestières à réaliser
- Réunion de vulgarisation sur les opérations sylvicoles à faire
- Mettre en relation les professionnels et les propriétaires, regroupement de chantier à proximité

Profil recherché

Formation – expériences

- Technicien supérieur agricole option production forestière ou gestion forestière
- Diplôme technique ou universitaire français ou étranger de niveau équivalent
- Maîtrise des outils informatiques SIG et courants.

Compétences et qualités requises

- Capacités d'animation et de communication. Facilités relationnelles.
- Capacité à faire émerger des projets (nouveau projet desserte, regroupement de chantiers)
- Goût et aptitudes pour le travail de terrain.
- Sens de l'initiative, goût pour le travail en équipe.
- Capacités rédactionnelles.
- Permis B obligatoire.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Le télétravail est envisageable à hauteur de 1 à 2 jours par semaine au bout d'un an de service (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 15€ par mois.

Personnes à contacter

Jean-Baptiste REBOUL, Ingénieur responsable de l'Allier et du Puy-de-Dôme : 06 62 27 00 89 - jean-baptiste.reboul@cnpf.fr



www.cnpf.fr





Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le **8 décembre 2023**, dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M^{me} la Directrice du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Maison de la Forêt et du Bois – Site de Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts – 63370 LEMPDES

auvergnerhonealpes@cnpf.fr et jean-baptiste.reboul@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **mercredi 13 décembre 2023**, à Lempdes, à la maison de la forêt et du bois



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr

